



Port-Môle.

Identification et intensification des recherches : la mobilisation ne faiblit pas



Photo : SNN

CNB
Libreville/Gabon

L'OPERATION d'identification des 15 corps sortis de l'épave du ferry "Esther Miracle" par le dispositif naval des Forces de défense et de sécurité, patrouillant la zone sinistrée, mardi dernier s'est poursuivie mercredi 15 mars 2023 par les familles.

À la faveur d'une conférence de presse qu'il a animée en fin de journée, le capitaine de vaisseau Charles Hubert Bekale Meyong, par ailleurs chef d'état-major de la Marine nationale, a indiqué que les recherches effectuées ce même mercredi " n'ont malheureusement rien donné " et que celles-ci vont se poursuivre sans relâche autour de la zone du naufrage et au-delà.

D'ailleurs, le chef de l'Etat a réitéré aux familles la détermination de l'Etat à aller au bout des

investigations, lors de sa visite au Port Môle.

Donc, dès ce jeudi 16 mars, les équipes de recherches, appuyées par les partenaires pétroliers plus outillés, vont engagés une opération de grande envergure, à l'instar de celle ayant permis d'extraire 15 corps au niveau de l'épave du ferry naufragé.

Il a ensuite, ajouté que « 10 parmi les 15 corps ont été formellement identifiés par les familles ». Charles Hubert Bekale Meyong de rappeler que " parmi les secourus, les 2 naufragés qui étaient encore en observation à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba et l'hôpital d'instruction des armées d'Akan-da ont regagné leurs domiciles ". Le bilan provisoire à ce jour, reste inchangé, à savoir 124 secourus et 21 décès. Cette opération, apprend-on, ira beaucoup plus en profondeur avec des robots et autres équipements appropriés.

et Blaise Mbadinga en garde à vue



parmi lesquels le commandant du bateau et le mécanicien.

Aussi, les officiers de police judiciaire (OPJ) de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM), communément appelée B2, en charge du dossier, vont-ils notamment vérifier si le navire était effectivement en possession de tous les documents afférents au trafic maritime. Et si les causes du naufrage du Esther Miracle peuvent avoir un lien avec une avarie ayant entraîné la mise en danger de la vie d'autrui.

À la faveur de ces auditions, il revient donc aux fins limiers de faire la lumière sur la nature de tous les actes ayant précédé la

mise à l'eau de ce navire inauguré en fanfare, en novembre 2022. En présence de nombreux représentants de l'administration publique. En sus de se rassurer, par la même occasion, que les responsables de la compagnie Royal Cost n'ont pas usé de moyens détournés pour atteindre leur objectif.

À noter que les locaux de la DGCISM devraient recevoir plus grand monde. Car, parmi les auteurs manifestes d'infraction, les témoignages citent régulièrement l'équipage d'un navire qui aurait tout bonnement ignoré les premières balises de SOS lancées depuis le Esther Miracle en détresse. Aussi, les investigations

doivent permettre de déterminer les auteurs de cet acte criminel impliquant la non-assistance à personne en danger.

Et le principe normatif encadrant le transport maritime prévoit justement que tout capitaine qui, alors qu'il peut le faire sans danger sérieux pour son navire, son équipage ou ses passagers, ne prête pas assistance à toute personne, même ennemie, trouvée en mer en danger de se perdre, est puni d'une forte amende et passible d'emprisonnement.

À charge pour l'investigation de ne rien lâcher et neutraliser ce commandant et son équipage, qui avaient sans doute quelque chose à cacher.